

Pièces à fournir pour l'inscription

Présent Dossier

Le cas échéant, Certificat médical pour les mineurs

Règlement à l'ordre du CMTBB

Possibilité de régler en 2 ou 3 fois : chèques encaissés en Octobre - Janvier - Avril

Tous les chèques sont remis à l'inscription.

1 CHÈQUE 2 CHÈQUES 3 CHÈQUES

ANCV Atouts Normandie PASS' SPORT

NE SERONT ACCEPTES QUE LES DOSSIERS COMPLETS

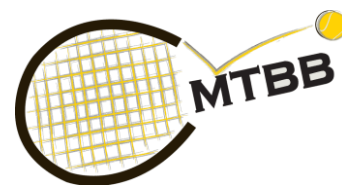
Dans les 2 semaines qui suivent le début des cours, tout adhérent doit compléter son dossier d'inscription (certificat médical inclus) et régler sa cotisation.

La Cotisation annuelle

		Résident Biéville Beuville	Non résident Biéville Beuville
Formule Ecole de tennis	Enfants – 18 ans 1h / semaine 6 / cours	160 €	180 €
	Adultes 1h / semaine 6 / cours	180 €	195 €
	Adultes/jeunes 1h15 / semaine 6 / cours	195 €	210 €
	Adultes/jeunes 1h30 / semaine 6 / cours	210 €	225 €
Formule Loisirs	Enfants-18	55 €	75 €
		40 € si déjà licencié dans un autre club (1)	60 € si déjà licencié dans un autre club (1)
	Adultes	75 €	95 €
		60 € pour le 2ème membre de la famille ou si déjà licencié dans un autre club (1)	70 € pour le 2ème membre de la famille ou si déjà licencié dans un autre club (1)

(1) justificatif de licence à présenter lors de l'inscription

- Tarifs auxquels il convient d'ajouter une **caution de 10 €** pour le badge magnétique d'accès aux terrains extérieurs si vous en souhaitez un.



INSCRIPTION 2023-2024

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F M

Tel Domicile : Portable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse Mail :@.....

(merci d'écrire l'adresse mail lisiblement)

Inscription : Ecole de tennis Loisirs

- L'adhésion au CMTBB entraîne l'acceptation du règlement intérieur ainsi que celui de la Fédération Française de Tennis (FFT).
- La licence propose des garanties d'assurance en cas de risques inhérents à la pratique sportive. **Pour toutes inscriptions (école de tennis ou loisirs), le CMTBB vous prend une licence FFT** sauf si vous en disposez déjà d'une (n° à nous transmettre à l'inscription).
- Par son inscription à la Formule « ECOLE de TENNIS » ou « LOISIRS », l'adhérent a la possibilité de jouer sur les 3 courts extérieurs **uniquement avec d'autres adhérents du club**. **Si un enfant est adhérent, cela ne donne pas droit à ses parents d'accéder aux terrains.**

Ecole de tennis

- **Pour les enfants, les parents sont tenus de s'assurer de la présence du professeur avant chaque début de séance. Ils doivent déposer leurs enfants à l'intérieur du gymnase et venir les récupérer en fin de séance.** Le CMTBB décline toute responsabilité en cas d'accident survenant pendant les trajets aller-retour entre domicile et salle des sports.

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et m'engage à les respecter.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal si mineur :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), (Nom - Prénom)
accepte l'ensemble des conditions du règlement intérieur du CMTBB.

Biéville Beuville, le
Signature de l'adhérent(e) ou du représentant légal si mineur,

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT (Ecole de tennis)

M ou Mme.....

Tél : Portable :

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné(e) :en ma qualité de
représentant légal de l'enfant :

autorise:

- le moniteur de tennis à prendre toutes dispositions d'urgence en cas d'accident survenant à mon enfant en entraînement : hospitalisation, sortie après soin et accord médical ;
- la diffusion de photos de mon enfant, sur le site internet et le site facebook de l'association CMTBB, ainsi que sur le bulletin municipal.

Biéville Beuville, le :
Signature du représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé »:

AUTORISATION pour les 18 ans et plus

Je soussigné(e)

autorise la diffusion de photos de moi-même sur le site internet et le site facebook de l'association CMTBB, ainsi que sur le bulletin municipal.

Biéville Beuville, le :
Signature de l'adhérent
Précédée de la mention « lu et approuvé »:

CERTIFICAT MEDICAL

Personne MAJEURE

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou d'une attestation n'est désormais plus obligatoire dans le cadre de la délivrance ou le renouvellement d'une licence à un pratiquant majeur.

Personne MINEURE

il convient de présenter [une attestation](#), signée des personnes exerçant l'autorité parentale, précisant que chacune des rubriques du [questionnaire de santé spécifique aux mineurs](#) a donné lieu à une réponse négative.

Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un [certificat médical](#) attestant de l'absence de contre-indication de l'une ou plusieurs des disciplines concernées **datant de moins de six mois** devra être produit.

Je soussigné(e) M/Mme

Exerçant l'autorité parentale sur

Atteste, dans le cadre de l'article 193 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application des articles D. 231-1-4-1 et A. 231-3 du Code du Sport, que chacune des rubriques du « questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières » a donné lieu à :

Une réponse négative.

Une des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse positive, je dois fournir un certificat médical attestant de **l'absence de contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de 6 mois.**

Date et signature du représentant légal